

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SCRUTIN DU 15 MARS 2020

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE DE L'ELECTION	NOMBRE DES SUFFRAGES OBTENUS
STIBLING	Fabrice	43 Grand'Rue	15-03-2020	107
NINFEI	Gabriel	4 rue du Moulin	15-03-2020	107
DI NATALE	Laurent	68 Grand'Rue	15-03-2020	106
GALIOTTO	Marylène	80 Grand'Rue	15-03-2020	106
BODILAHY	Ridelline	59 Grand'Rue	15-03-2020	106
ROBERT	Alexia	31 Grand'Rue	15-03-2020	106
SCHWEIZER	Christian	83 Grand'Rue	15-03-2020	105
PERRIN	Jérémi	5 rue du Moulin	15-03-2020	105
CRISTINI	André	45 Grand'Rue	15-03-2020	102
DI NATALE	Laurent	68 Grand'Rue	15-03-2020	101
STOLLER	David	22 Grand'Rue	15-03-2020	98

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt le vingt quatre du mois de mai à dix heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MOYEUVRE PETITE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants

BODILAHY Ridelline	LEONARD André	SCHWEIZER Christian
CRISTINI André	NINFEI Gabriel	STIBLING Fabrice
DI NATALE Laurent	PERRIN Jérémi	STOLLER David
GALIOTTO Marylène	ROBERT Alexia	

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame GALIOTTO Marylène a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. NINFEI et M. STIBLING

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme

fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été proposé à un nouveau tour de scrutin.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombres de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CRISTINI André	1	Un
SCHWEIZER Christian	10	dix

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur SCHWEIZER Christian a été proclamé maire et immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 DU CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait

de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombres de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
STIBLING Fabrice	11	onze

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur STIBLING Fabrice a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombres de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DI NATALE Laurent	7	Sept
CRISTINI André	4	quatre

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur DI NATALE Laurent a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombres de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEONARD André	9	Neuf
GALIOTTO Marylène	1	Un
CRISTINI André	1	Un

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur LEONARD André a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé et clos le vingt quatre mai à onze heures trente minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire

le conseiller municipal le plus âgé le secrétaire

Les assesseurs

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM	PRENOM	ADRESSE	FONCTION	SIGNATURE
SCHWEIZER	Christian	83, Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	Maire	
STIBLING	Fabrice	43, Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	1 ^{er} adjoint	
DI NATALE	Laurent	68, Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	2 ^{ème} adjoint	
LEONARD	André	22, rue du Moulin MOYEUVRE PETITE	3 ^{ème} adjoint	
NINFEI	Gabriel	4 rue du Moulin MOYEUVRE PETITE	conseiller	
GALIOTTO	Marylène	80, Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	conseillère	
BODALAHY	Rdelline	59, Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	conseillère	
ROBERT	Alexia	31 Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	conseillère	
PERRIN	Jérémi	5, Rue du Moulin MOYEUVRE PETITE	conseiller	
CRISTINI	André	45 Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	conseiller	
STOLLER	David	22 Grand'Rue MOYEUVRE PETITE	conseiller	